

rédaction
documentation
diffusion
N° 7

MAIRIE D'ALLONVILLE

le trait d'union

reproduction et vente interdites





Le mot de monsieur le maire...

Certains l'appellent "Foyer rural", d'autres
salle polyvalente - Plus généralement, on dit:
"SALE des FETES"

Qu'importe son nom; les 6, 7 et 8
septembre dernier, elle ouvrait grandes
ses portes - C'est un événement qui mérite
bien un mot -

D'abord, pour préciser que cette
salle est au service de tous -

- Au service des jeunes du
village qui, jusqu'à maintenant,
n'avaient aucun moyen mis à leur
disposition; si ce n'est un maigre
bout de terrain sur la place, avec

tous les problèmes que cela pose.

- Au service des aînés qui pourront désormais élargir leurs activités, leur accueil.

- Au service des associations du village qui, avec ce moyen, pourront mieux remplir leur rôle d'animation.

- Enfin au service des familles qui en feront la demande, par exemple: un mariage, un baptême, etc...

Néanmoins, pour que ce service soit assuré sans favoritisme, ni exclusion, pour que la sécurité de cette salle et de son matériel soit garantie, il nous faut poser des conditions.

Ces conditions sont précisées et consignées, dans un règlement, que nous avons élaboré avec les principaux intéressés (les différentes associations, école, etc...)

D'autre part, le conseil

municipal a désigné deux responsables pour la gestion de cette salle, Il s'agit de FOURRIER Daniel et de DELRUE Joël. Toute demande d'utilisation devra leur être adressée.

Un dernier mot, pour remercier tous ceux qui nous ont aidés à cette réalisation.

Merci à ceux qui, dans des conditions parfois difficiles, nous ont aidés à enlever le surplus de terre.

A ceux qui nous ont permis de faire des économies substantielles dans l'aménagement des abords et la pose des vitres.

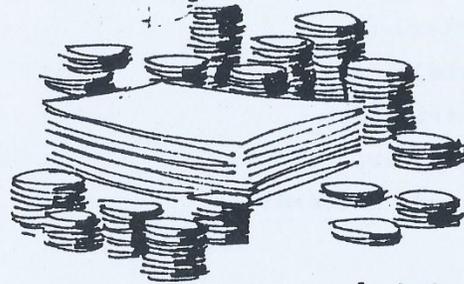
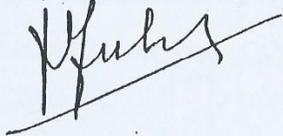
A ceux qui ont permis de donner un aspect plus esthétique au bar, en faisant don, à la commune, de plusieurs milliers de briques.

Enfin, à ceux du conseil

municipal qui, soir après soir ont travaillé d'un pas de fatigue pour que cette salle puisse ouvrir ses portes le jour de la fête.

Le pari a été tenu **BRavo!**
Maintenant, qu'elle serve cette salle. Qu'elle serve le plus possible! Elle n'est, certes, qu'un moyen parmi d'autres, Mais elle peut-être un moyen exceptionnel, pour chacun, de se distraire, de se cultiver et de se rencontrer un peu plus qu'avant, un peu mieux qu'avant

LE MAIRE



FINANCES COMMUNALES

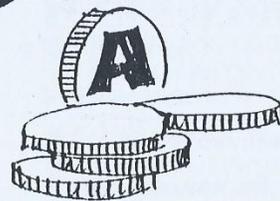
- Le budget primitif.
- Le compte administratif .
- Le Budget supplémentaire.

Avec l'ensemble de ces documents, nous pourrons ainsi avoir la physionomie budgétaire de la commune en 1980.

I BUDGET PRIMITIF

DEPENSES

de fonctionnement.

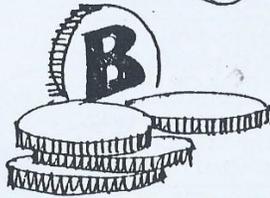


- 1) Denrées et alimentation :
Alimentation, chauffage des écoles, fournitures scolaires, de bureau, de voirie :
25 300, 00 F
- 2) Frais de personnel :
116 000, 00 F
- 3) Travaux et services extérieurs.
- Entretien de bâtiments,



RECETTES

de fonctionnement.



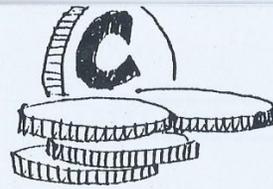
- 1) Recettes diverses .
 - Redevance des ordures ménagères
 - Locations (bâtiments...)
 - Permis de chasse :
22 448, 00 F

- 2) Impôts locaux : 185 422, 00 F
Subvention fiscale 20 367, 00 F

- 3) Dotation globale de fonctionnement :
166 469, 00 F

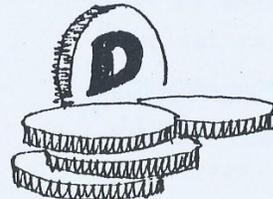
- 4° Impôts indirects : 2 800, 00 F

Total des recettes de fonctionnement :
397 686, 00 F



- Dépenses d'investissements.

Remboursement des prêts :
32 484, 77 F
Somme inscrite pour la construction
de la salle des fêtes :
600 004, 00 F
Total des dépenses d'investissements
632 488, 77 F



- Recettes : 632 488, 77 F

Première remarque :

Le montant de ce budget s'explique par le fait que, 1980, avec la construction de la salle des fêtes, est une année exceptionnelle d'investissement.

Il en est d'une commune comme d'un ménage : dans l'année d'une construction, les dépenses et les recettes, par le jeu des prêts et de l'apport personnel, prennent une dimension exceptionnelle.

Reste qu'il faut éclairer cet aspect du coût de la salle. Dans ce but, nous consacrerons une partie de notre prochain bulletin. A cette époque (mars - avril) les comptes concernant cette opération seront définitivement arrêtés.

Deuxième remarque :

Les impôts ont augmenté de 18 % par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de l'augmentation du prix de la vie, qui sera de l'ordre de 13 à 14 %, il nous fallait ajouter une augmentation de 3 à 4 % afin de couvrir les emprunts consacrés au bordurage de la Grande Rue.

Il faut préciser que les subventions ne peuvent jamais être utilisées pour couvrir les annuités d'emprunt.

II COMPTE ADMINISTRATIF

C'est le document qui nous permet de savoir ce qu'il reste dans la caisse de la commune après une année d'exercice. Il s'agit donc du compte 1979.

Celui-ci fait apparaître un excédent de 155 732, 69 F pour le fonctionnement et de 184 862, 62 F pour l'investissement.

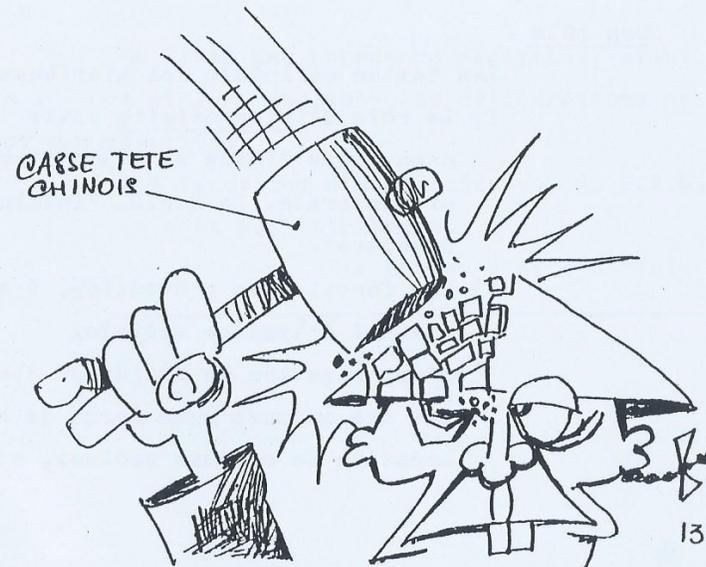
Excédent total de clôture : 340 595, 29 F

Cet excédent a été ensuite reporté sur le budget supplémentaire.

III BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Sur les 155 732 F a été attribuée la somme de 68 238, 74 F à la section "Fonctionnement" et la somme de 87 443, 93 F à la section "Investissement" (Salle des Fêtes).

En voirie, le compte administratif faisait apparaître un excédent de 98 822, 00 F. Cette somme exceptionnelle s'explique par le report des subventions que nous avons obtenues en 1979 au titre du bordurage. Cet argent nous servira à payer le goudronnage de la Grande Rue (plus de 20 000, 00 F) et à réaliser soit l'aménagement du parking près de la salle, soit à la rectification du tournant de la rue des Auges (Face à la salle).



LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

Tout d'abord il faut bien préciser qu'il n'est pas l'émanation d'un organisme de charité. Indépendant de toute idée politique ou religieuse, c'est un organisme officiel. Une moitié de ses membres est nommée par le Préfet, l'autre est formée de Conseillers de la commune. Il est présidé par le Maire.

Son rôle

Les textes officiels lui attribuent :

- 1) Le rôle d'intermédiaire entre les demandeurs d'aide et l'Administration préfectorale. Le B.A.S. "instruit les dossiers".
- 2) Une fonction de prévention, d'entraide et d'hygiène sociale.
- 3) L'organisation de l'aide en distribuant des secours sous forme de bons, de création de secours sociaux, etc ...

Ses bénéficiaires

Toute personne dans le besoin peut bénéficier de l'aide du B.A.S. En outre, les personnes âgées, ne payant pas d'impôt sur le revenu, peuvent demander leur inscription sur la liste des personnes assistées et bénéficier des allocations annuelles (bon de combustible, colis de Noël, etc ...)

Le B.A.S. d'Allonville

- pourrait mettre en service une oeuvre d'aide ménagère à domicile. Pour cela s'adresser au Bureau d'Aide Sociale en mairie.
- Pensant à notre santé à tous, le B.A.S. peut organiser aussi un don du sang.

La liste des personnes assistées, ainsi que l'objet et les résultats des délibérations ne sont pas dévoilés.

Les fonctions d'administrateur du B.A.S. ne sont pas rétribuées.

Le Bureau d'Aide Sociale

CLUB DES AINES D'ALLONVILLE

L'humour règne au sein des membres et rien ne laisse présager un ralentissement de ses activités pour 1981.

Jugez plutôt des dernières sorties de 1980.

Contemplant les sautes d'humeur du thermomètre de ce sinistre mois de juin 1980, le comité ne décide-t-il pas de mettre cet instrument à l'épreuve. Alors ce fut sous moins zéro l'après-midi sur la glace ...

Aucun rhume, aucune bronchite.

A vrai dire, cela se passait, non pas en Sibérie ... mais à Paris !

Bref, cette première expérience fut concluante et aucune raison pour que sa colonne de mercure ne fasse pas une remontée spectaculaire. Alors ? Sans 40° à l'ombre, en route pour l'Afrique noire parmi les féroces lions et les tigres.

Oh ! ces animaux d'Ethiopie ne provoquèrent aucun cas d'insolation.

Soyons sincères, cela se passait à THOIRY en Yvelines !

Ainsi, la preuve était faite de la parfaite résistance des membres du club.

La gaîté aidant, comme ne pouvait renier André Messager dans son opérette fameuse "Ciboulette", nous avons fait de beaux voyages.

Ce célèbre compositeur, n'avait-il pas composé une autre opérette "Coups de roulis" ?

Alors, en avant pour les flots bleus de la mer ...

Vous me croirez si vous voulez, mais pas le moindre mal de mer ...

Champions, les gars du club.

De beaux exemples de vitalité, d'humour, de gaieté.

Cette gaieté se transforme en "gambille" à voir le très beau spectacle offert par les Aînés de Puisieux, ou des danseuses firent se trémousser nos vieilles jambes.

De vos cachets, pilules, flacons de Quintonine, remettez tout cela dans vos placards et, pour vous remonter, rien ne vaut une adhésion au Club des Aînés d'Allonville.

La porte est ouverte à tous, c'est même une porte à deux battants ! ...

P.. CARON

L'ASSOCIATION ALLONVILLOISE EN 1980

Voilà trois ans que l'Association Allonvilloise continue de proposer et d'oeuvrer pour le loisir et les fêtes au village.

En 1980, l'Association a organisé les manifestations habituelles en y ajoutant quelques nouveautés : Tournoi de cartes, feu de la Saint-Jean, deux bals pour la fête locale avec les Inocorruptibles et une innovation, l'orchestre de la Pantoufle et sa musique traditionnelle avec des polkas, des bourrées, des giges etc... Pour un coup d'essai, ce n'était pas facile, mais les danseurs n'ont pas boudé et les mélomanes ont apprécié : l'expérience est encourageante. Le soir de la fête était sans doute mal choisi pour ce type d'orchestre mais, pour une soirée picarde en famille, c'est à prévoir.

1980 nous a permis de mettre sur pied un concours de façades fleuries. Félicitations aux lauréats et au jury qui a accepté de consacrer quatre après-midi pour noter environ 70 façades. Le jury est passé quatre fois au complet ou individuellement et a complété la longue liste des lots. Merci donc. L'Association de son côté a fait un gros effort pour récompenser chaque participant en distribuant 76 lots. Bravo aux gagnants et aux autres pour leur SPORTIVITE, on fera mieux la prochaine fois ...

Ce concours modeste a sans doute permis de mettre un peu de beauté dans nos rues et ruelles. Nous continuerons en 1981. Cette fois, attention au départ ! Le démarrage sera plus rapide ; ce qui compte, c'est d'être toujours fleuri (du début à la fin).

Dès maintenant, il vous faut prévoir. Pensez aux tulipes, jacinthes, crocus, jonquilles, etc ... Repiquez des vivaces et des annuelles : phlox, Asters, Reines Marguerites, Marguerites jaunes, arbustes à fleurs, Cotonéasters, Myosotis ...

Le concours de 1981 change son règlement. En effet, il y aura trois catégories :

- Les maisons neuves.
- Les maisons anciennes avec grand' portes , sans vue sur la cour intérieure.
- Les maisons anciennes avec vue sur la cour intérieure.

Le jury passera dès le printemps et les trois premiers prix de 1980 seront déclarés hors concours pour 1981.

L'Association a pu organiser son premier voyage à BRUGES avec visite de son Dauphinarium. Ce fut une bonne journée entre amis, sur les canaux, dans les venelles et du haut des toits de Bruges.

L'Association a pu offrir une sortie aux enfants des écoles : une promenade en barque aux hortillons, il y a quelques jours, sous un beau soleil d'automne. Cette sortie restera un beau souvenir des charmes de la Picardie.

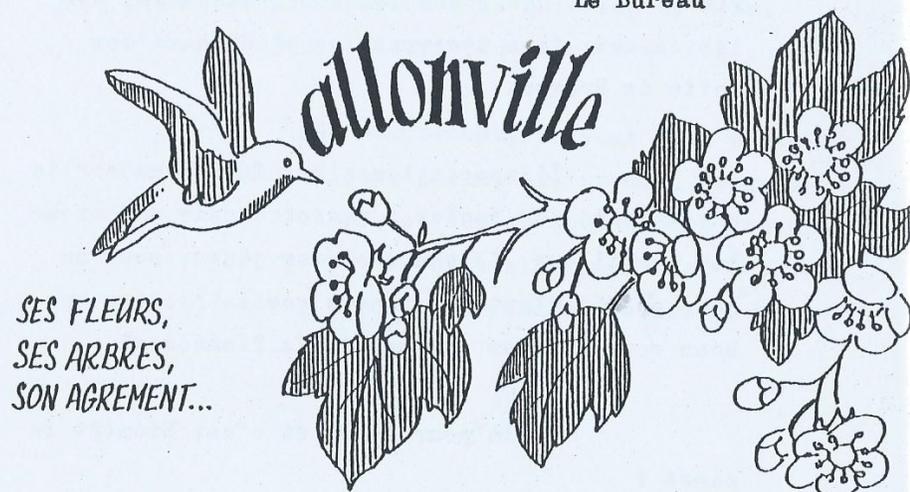
Voilà pour 1980, et c'est bientôt le passé !

Qu'il soit permis aux membres de l'Association de saluer la mémoire de Monsieur André FARAT qui, en dépit des critiques, s'est toujours dévoué pour notre société avec efficacité et discrétion. Nous redisons à son épouse et à ses enfants notre amitié et le bon souvenir qu'il laisse parmi nous.

Pour 1981, l'Association organise de nouvelles manifestations. Le programme en sera bientôt présenté.

Et n'oubliez pas le concours des façades avec un nouveau règlement et des prix de plus en plus beaux. Bonne chance à tous.

Le Bureau



TAXE D'HABITATION CHARGES DE FAMILLE

Le montant de la Taxe d'Habitation est atténué en fonction du nombre des personnes à charge au 1er janvier. (ascendants sans ressources âgés de plus de 70 ans et vivant au foyer du contribuable - enfants âgés de moins de 18 ans - enfants âgés de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études - enfants, quel que soit leur âge, qui accomplissent leur service militaire ou qui sont infirmes).

Le nombre des personnes à charge qui a été retenu pour le calcul de votre taxe de l'année 1980 est indiqué sur l'avis d'imposition que vous avez reçu, dans la colonne des abattements.

Si vous relevez une erreur ou si le nombre des personnes à votre charge a connu un changement depuis le 1er janvier 1980, vous avez intérêt à le signaler immédiatement en écrivant au service des Impôts à l'adresse indiquée dans le cadre "Réclamations".

Vous pouvez utiliser une simple lettre dans laquelle vous indiquez vos nom, prénom, date et lieu de naissance et lien de parenté des personnes à votre charge.

- au 1er janvier 1980
- le jour même, en cas de modification intervenue depuis le 1er janvier 1980.

Vous pouvez aussi utiliser l'imprimé n° 1006 que l'Administration met à votre disposition dans les Mairies, les Perceptions et les Centres des Impôts.

Les impôts locaux feront l'objet d'une information approfondie dans notre prochain bulletin.

CARNET MONDAIN

■ Monsieur et madame DUCHEF ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fille Perrine.

■ Monsieur et madame UNSORE ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fille Georgette.

■ Monsieur et Madame IPHORE ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils Isodore.

■ Monsieur et Madame SONTRUQUÉS ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils Amédée.

■ Monsieur et Madame COHISTOIRE ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils Patrice.

■ Monsieur et Madame LITON ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils Casimir.

NOTES DIVERS

Rappelons une dernière fois, avant poursuite, qu'un Arrêté Municipal de septembre 1979, interdit rigoureusement toute évacuation des eaux usées dans la rue.

En conséquence, les personnes qui n'auraient encore pu prendre les dispositions nécessaires (bacs décanseurs - puisards ...) pour se conformer aux règles d'assainissement en vigueur, sont priées de le faire dans les moindres délais.

Rappelons également, qu'il est impérativement interdit de tirer à la carabine sur les oiseaux (pigeons en particulier). Des instructions ont été données au Garde-Champêtre pour sanctionner les contrevenants.



Le Conseil Municipal se joint à l'Association Allonvilloise pour exprimer très sincèrement la peine qu'il a ressentie pour le deuil qui a frappé la famille FARAT. Monsieur André FARAT participait activement à la vie communale et se dévouait tout particulièrement à l'Association Allonvilloise depuis sa création. Membre de la Commission de révision des listes électorales, il avait en outre grandement participé à l'étude, aux démarches puis à la surveillance des travaux de la Salle des Fêtes.

Nous lui rendons tous un dernier hommage et exprimons nos plus vifs regrets et notre sympathie à ses proches.